

La Francophonie

Le Canada a toujours entretenu des relations étroites avec la France et sa participation à la vie de la Francophonie lui apparaît comme le prolongement naturel du bilinguisme canadien sur le plan international. Le mot Francophonie désigne d'ailleurs l'ensemble des pays entièrement ou partiellement de langue française, de même que le mouvement qui tend à donner un cadre organisé aux 150 millions de francophones qui ont un patrimoine culturel commun.

L'Accord culturel franco-canadien de 1965, par un effet d'entraînement, devait contribuer au rapprochement souhaité entre le Canada, les pays européens de langue française et ceux du Tiers-Monde francophone. C'est ainsi que s'affirma la présence canadienne au sein de nombreux organismes multilatéraux dont, en tout premier lieu, l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.). Au même titre que le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba ont pris part à la Conférence qui présida à l'institution de l'Agence. Par la suite, le gouvernement fédéral devait décider, avec le gouvernement du Québec, des modalités de participation en ce qui concerne les institutions,

122



Pays membres de la Francophonie

